



COMMUNIQUE CGT

Lors du Conseil Municipal du 20 juillet dernier, Madame le Maire a pris la décision de soumettre au vote de l'assemblée délibérante, la délibération permettant le versement de la prime exceptionnelle pour les agents.

Nous remercions Madame le Maire d'avoir maintenue l'engagement pris par la Maire sortante et nous nous félicitons également que la valorisation de l'engagement des agents dans des conditions exceptionnelles soit reconnu, tel que le revendiquait la CGT.

Vous venez de recevoir votre bulletin de salaire incluant la prime exceptionnelle COVID.

La CGT exécution et cadres vous informe sur le mode de calcul :

- **Pour les agents en présentiel** en contact avec le public avec un risque accru pour leur santé : 27.80 € par jour travaillé (montant plafonné à 1000 €)
- **Pour les agents en télétravail ou en présentiel** : 14 € par jour (plafonné à 517 €)
- **Quelques rares agents en télétravail** surcroît d'activité (validé par le DGS) : 20 € par jour travaillé (montant plafonné à 750 €).

Certains d'entre vous nous ont fait part de leurs contestations.

Le statut journalier de chaque agent (présentiel, télétravail, ASA, congés, arrêt maladie...) a été transmis chaque semaine par les directeurs et chefs de service.

Un agent peut avoir été sous différents statuts selon les missions.

Le DRH a demandé à son équipe de ne répondre à aucune sollicitation émanant des agents.

En cas d'erreur de calcul, la DRH procédera à une vérification des données transmises par votre hiérarchie et rectifiera le montant de la prime versée.

En cas d'omission de la part de votre hiérarchie, seuls les directeurs et directrices devront adresser au DRH, par mail, un tableau modificatif. Ces modifications seront donc validées par le DGS avant toute prise en compte.

Si vous avez une contestation, nous vous invitons à vous adresser à votre hiérarchie car au-delà du mois d'octobre 2020, il n'y aura plus de modification possibles.

**LA CGT EST A VOS COTES
UNE QUESTION ? UN PROBLEME NE RESTEZ PAS SEUL,
CONTACTEZ ET REJOIGNEZ LA CGT.**